

RGPD en assurance - PCT12

Code produit : PCT12

Niveau : Initiation

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 462,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

Dirigeants, managers et
collaborateurs

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Retenir les obligations qui découlent du RGPD
- Mettre en pratique la RGPD au sein de sa structure

Programme de la formation

1. RGPD : cadre juridique et définitions clés
 - Origine du RGPD (UE, 2018)
 - Objectifs de la réglementation
 - Définitions clés
 - Donnée personnelle
 - Traitement
 - Responsable de traitement / sous-traitant

-
- Consentement / finalité / minimisation
 - Données sensibles
 - Grands principes du RGPD
2. RGPD appliqué au métier d'intermédiaire d'assurance
- Quelles données sont collectées ?
 - Clients (prospects, assurés, bénéficiaires, etc.)
 - Données sensibles (santé, infractions, bancaires)
 - Données marketing / profilage
 - Traitements réalisés
 - Souscription
 - Gestion des sinistres
 - Prospection
 - Signature électronique
 - Obligations spécifiques
 - Information des clients
 - Gestion du consentement archivage
 - Conservation limitée
 - Sécurité des données
 - Documentation (registre des traitements)
 - Droit d'accès, rectification, portabilité...
3. Responsabilités des intermédiaires et bonnes pratiques terrain
- Obligations de l'intermédiaire (responsable ou sous-traitant ?)
 - Sécurisation des postes de travail et outils numériques
 - Gestion des emails, mots de passe, documents clients
 - Encadrement de la prospection (email, SMS, appels)
 - Utilisation des réseaux sociaux et avis clients
 - Cas des partenariats / délégations / compagnies
 - Cas pratiques
4. Focus assurance vie, santé et prévoyance
- Données de santé : consentement, confidentialité
 - Données de bénéficiaires : information ?
 - Profilage automatisé et décisions
 - Prévoyance collective et traitement des salariés
 - Cas des partenariats / délégations / compagnies
5. Bonnes pratiques en cas de contrôle ou de fuite de données

- Rôle de la CNIL
- Procédures de contrôle
- Déclarer une violation
- Sanctions possibles
- Comment réagir ? Qui prévenir ? (Compagnie, client, CNIL)
- Cas pratique : fuite de données que faire ?

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.